

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES LEZ CLÉRY**

## **Séance du 12 juin 2014**

Date de convocation : le 4 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le douze juin à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 14**

**Etaient Présents** : Danielle COROLEUR, Martine BAUDOIN, Jérôme NALYWAJKO, Nathalie RIETH, Jacques DUFOURNIER, Eric MAINARDI, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, Stéphane MAROIS, Romuald GENTY, Francis CROCHET, Christophe DESCHAMPS, Rémi JAVOY, Nicolas BESANÇON

**Pouvoirs** : Fabrice AUFFRET donne pouvoir à Christophe DESCHAMPS

**Etaient Absents** : /

Romuald GENTY a été nommé Secrétaire

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation de la réunion de Conseil Municipal du 7 mai 2014
2. Décision modificative : action SPL Ingenov45
3. Garderie périscolaire : choix des entreprises et signature des marchés
4. Désignation d'un référent Sécurité Routière
5. Rythmes scolaires : réflexion sur le Projet EDucatif Territorial (PEDT)
6. Point sur les commissions
7. Questions diverses :
  - ⇒ Déclaration d'Intention d'Aliéner d'un bien situé 57 route de Jouy
  - ⇒ Actualisation des tarifs et du règlement du matériel loué (barnums, tables, chaises, salle communale)

Madame Coroleur rajoute à l'ordre du jour le point suivant :

- ⇒ Désignation d'un référent « Défense et Sécurité Civile »
- ⇒ Tarifs périscolaires

Monsieur Mainardi demande le rajout suivant : « Création d'une commission extra-communale ».

Madame le Maire précise que la décision ne sera peut-être pas mise en délibéré ce soir, mais que ce point sera abordé en séance.

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité ce nouvel ordre du jour.

Madame le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

✖ **Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 7 mai 2014 :**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

<b>Délibération n° 2014/38</b>	<b>Décision modificative : action SPL Ingenov45</b>
------------------------------------	---

Lors de la séance du 7 mai dernier, les membres du Conseil Municipal ont accepté, à l'unanimité, l'adhésion à la SPL d'Ingénierie Ingenov45, et ont autorisé Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires liées à cette adhésion.

Cette structure est constituée sous la forme d'une Société Publique Locale (SPL), laquelle présente la particularité de revêtir la qualité d'une société commerciale – société anonyme - dont l'actionariat est strictement public car le capital en est intégralement détenu par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Madame Coroleur précise que le prix de l'action est de 500 €, et que la commune en détiendra une seule, soit pour un coût de 500 €.

Aussi, la décision modificative suivante est présentée par Madame le Maire :

➤ **Section Investissement :**

✖ **Opération 01 : Participations :**

⇒ **Chapitre 26 : Participations et créances rattachées à des participations**

⇒ **Article 261 : Titres de participation** : + 500 €

✖ **Chapitre 020 : Dépenses imprévues** : - 500 €

Les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité, la décision modificative présentée.

<b>Délibération n° 2014/39</b>	<b>Garderie périscolaire : choix des entreprises et signature des marchés</b>
------------------------------------	---

Dans le cadre de la construction de la Garderie périscolaire, les membres de la Commission Appel d'Offres se sont réunis le 10 juin 2014.

L'Architecte de V+C Architecture était présent, et a présenté son rapport d'analyse des offres.

Madame le Maire donne donc le choix fait par cette commission par lots :

Dénomination lot	Nom entreprise	Montant HT base	Option retenue
01 / Gros oeuvre	S.C.B.L.	125 034.55	
02 / Charpente Bois	GRAVIER	2 688.00	
03 / Couverture – Zinguerie	BRAUN COUVERTURE	10 517.56	
04 / Étanchéité	BARCO	18 792.30	
05 / Menuiseries extérieures et intérieures	BOULAND	76 150.07	<i>Encadrement de baies : 3 646.72</i>
06 / Plâtrerie – Isolation	COELHO	16 162.38	
07 / Carrelages	AGRES	14 685.94	
08 / Plomberie-Sanitaires-Chauffage-Ventilation	ELEO 45	50 225.00	
09 / Électricité – Courants faibles	SNEF	13 383.89	<i>Contrôle d'accès : 2 705.44</i>
10 / Peinture – Sols souples	A.C.T.I.F.	11 115.05	
11 / Voirie – Réseaux divers	EXEAU TP	31 555.00	
<b>TOTAL</b>		<b>370 309.74</b>	<b>6 352.16</b>
<b>TOTAL GENERAL : Base + Options proposées</b>		<b>376 661.90</b>	

Les membres du Conseil Municipal approuvent et valident, à l'unanimité, le choix de la Commission Appel d'Offres, tel que présenté ci-dessus, et autorisent Madame le Maire à signer les marchés et tous documents s'y rapportant.

<b>Délibération n° 2014/40</b>	<b>Désignation d'un Référent Sécurité Routière</b>
------------------------------------	--

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire d'une commune dispose de prérogatives en terme de Police, de réglementation, d'infrastructures et de transports, mais aussi de prévention, d'éducation et d'information.

Ces prérogatives sont multiples en matière de politique de Sécurité Routière et ont conduit à mettre en place par le Préfet, dès 2009, un réseau d'élus référents « Sécurité Routière » dans le département.

La mobilisation de ce réseau, en partenariat avec les services de l'Etat, a joué un rôle déterminant dans la baisse de l'accidentalité observée au plan local ces dernières années.

Afin de pérenniser ce dispositif, le Préfet demande la désignation d'un référent élu au sein de la commune.

Pour assurer le succès de ce dispositif, des sessions de présentation des grands axes de la politique locale de sécurité routière seront organisées par les services de l'Etat.

Le référent bénéficiera d'une information régulière sur les caractéristiques de l'accidentalité du Loiret sous forme de bulletin mensuel, publié par l'Observatoire départemental de la Sécurité Routière.

Les membres du Conseil Municipal désignent, à l'unanimité, Stéphane MAROIS comme Référent Sécurité Routière au sein de la commune.

<b>Délibération n° 2014/41</b>	<b>Désignation d'un Référent Défense et Sécurité Civile</b>
------------------------------------	---

Selon les prérogatives de la Préfecture, chaque Conseil Municipal doit désigner, en son sein, un Référent Défense et Sécurité Civile.

Le correspondant « Défense » remplit, en premier lieu, une mission d'information et de sensibilisation des administrés de la Commune aux questions de défense, notamment concernant la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) et le devoir de mémoire. Il est également l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur son territoire.

Il peut également prendre part aux réseaux de solidarité organisés autour des vétérans et de leurs proches, dans le cadre du devoir de mémoire et de reconnaissance auprès des jeunes générations.

Les membres du Conseil Municipal désignent, à l'unanimité, Romuald GENTY comme Référent Défense et Sécurité Civile au sein de la commune.

<b>Délibération n° 2014/42</b>	<b>Tarifs périscolaires</b>
------------------------------------	-----------------------------

Madame le Maire laisse la parole à Madame Baudoin, Adjointe chargée de la Vie Scolaire.

Celle-ci rappelle que le Groupe de Travail sur la réforme des Rythmes scolaires travaille depuis de longs mois sur l'organisation des services à mettre en place dès la prochaine rentrée scolaire.

Ces nouveaux besoins ont un coût ; il semble alors nécessaire de revoir la tarification des services périscolaires proposés, pour une application à compter de la rentrée scolaire 2014/2015, d'autant plus que des nouveaux créneaux horaires sont apparus dans cette nouvelle organisation.

Madame Baudoin fait donc la proposition suivante, en rappelant tout de même qu'il existe encore aujourd'hui une grande indécision sur le nombre d'enfants qui fréquenteront les services périscolaires :

Services proposés	Tarifs actuels	Propositions Rentrée scolaire 2014/2015	
		+ 2 %	+ 2.5 %
<b>Repas enfant</b>	3.37 € / repas	3.44 € / repas	3.45 € / repas
<b>Repas adulte</b>	5.07 € / repas	5.17 € / repas	5.20 € / repas
<b>Garderie matin</b>	1.57 € / jour	1.60 € / jour	1.61 € / jour
<b>Garderie soir</b>	1.95 € / jour	2.00 € / jour	2.00 € / jour
<b>Garderie Lundi</b>	/	2.50 € / jour	2.50 € / jour
<b>Garderie Mercredi</b>	/	1.60 € / jour	1.61 € / jour
<b>Centre de Loisirs</b>	/	5.81 € / jour	5.85 € / jour
<b>Forfait PAI (Projet d'Accueil Individualisé)</b>	/	1.60 € / jour	1.61 € / jour

Une discussion a lieu autour de ces propositions.

Madame Baudoin fait un exposé sur des retours d'expérience de communes ayant déjà mis en place la réforme.

Le constat est le même partout : 2/3 des familles ayant indiqué, en amont, vouloir fréquenter les nouveaux services périscolaires ne le font pas depuis la mise en place de la réforme ; cela est compliqué et inquiétant pour la mise en place, la gestion des coûts et l'organisation du personnel.

Ce changement d'orientation des familles s'explique par une augmentation des tarifs que subissent les ménages ; ces derniers recherchent donc d'autres solutions moins coûteuses.

Monsieur Mainardi indique, pour information, les tarifs du Mercredi après-midi à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin : pour un repas + le Centre de Loisirs = 19 € la journée.

Les tarifs proposés à Mézières sont nettement moins élevés, et une partie sera déductible des impôts, pour les enfants de moins de 6 ans.

Monsieur Crochet confirme que les tarifs présentés ce soir sont très peu chers, et que cela peut effectivement inciter les familles à fréquenter les services périscolaires.

Monsieur Genty expose que c'est l'avenir de l'école à Mézières qui en dépend, et qu'il semble donc plus sage de pratiquer des tarifs raisonnables pour conserver l'attractivité des familles.

Madame Baudoin souligne qu'il faut garder une certaine vigilance dans l'organisation : il faudra 2 agents au minimum, même pour peu d'enfants (rappel de la loi : 1 encadrant pour 10 enfants en Maternelle / 1 pour 14 enfants en Élémentaire).

Monsieur Crochet demande si d'autres organisations ne seraient pas possibles (Centre de Loisirs de la CCVA, par exemple) ; Madame Coroleur évoque le problème du transport des enfants, de Mézières à Jouy.

Madame Bourgoin, Monsieur Mainardi et Monsieur Nalywajko sont d'accord pour dire que tout sera plus clair en Septembre, dans les 1ères semaines qui suivront la rentrée.

Madame Baudoin dit qu'effectivement, cette année sera une année probatoire.

Forfait PAI (Projet d'Accueil Individualisé) :

Ce forfait permet au personnel scolaire et périscolaire de donner des médicaments à des enfants qui ont un suivi médical particulier (allergies, santé...).

Cela induit donc une vigilance accrue du corps enseignant, mais aussi du personnel périscolaire à la Restauration Scolaire.

4 enfants sont actuellement concernés ; ces enfants font l'objet d'une grande surveillance par le personnel, leur santé en dépendant.

Aussi, si l'enfant a besoin de prendre des médicaments pour un traitement, ou de façon urgente, il faut obligatoirement l'établissement d'un PAI ; sans ce dernier, rien ne peut être administré par le personnel et le corps enseignant.

Madame Baudoin propose de fixer un tarif pour les enfants qui emmènent leur repas, car ces enfants bénéficient d'une surveillance accrue par le personnel périscolaire.

La proposition de 1.60 € par jour de fréquentation déplaît à Monsieur Dufournier, qui trouve que ces enfants et leur famille subissent déjà ces handicaps, et que cela risque d'alourdir la situation au niveau budgétaire.

Monsieur Nalywajko parle également de solidarité à apporter à ces familles.

Monsieur Genty propose d'affecter ce coût en votant une augmentation de 2.5 % au lieu de 2 %, et de faire disparaître le forfait PAI.

Après discussion, les tarifs ci-dessous sont proposés :

	<b>Tarifs</b>
<i>Repas enfant</i>	<b>3.45 € / repas</b>
<i>Repas adulte</i>	<b>5.20 € / repas</b>
<i>Garderie du matin : 7 h 15 – 8 h 20</i>	<b>1.61 € / jour</b>
<i>Garderie du soir : 16 h 15 – 18 h 30</i>	<b>2.00 € / jour</b>
<i>Garderie Lundi 15 h 15 – 18 h 30</i>	<b>2.50 € / jour</b>
<i>Garderie Mercredi 11 h 30 – 12 h 30</i>	<b>1.61 € / jour</b>
<i>Accueil de Loisirs Mercredi (repas compris) : 11 h 30 – 18 h 00</i>	<b>5.85 € / jour</b>

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- de fixer les tarifs des participations des familles pour les Services Périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2014/2015, conformément aux propositions ci-dessus ;
- de maintenir l'abattement annuel de 20 % sur le 2<sup>ème</sup> enfant, et de 40 % sur le 3<sup>ème</sup> enfant.

✖ **Rythmes scolaires : réflexion sur le Projet Educatif Territorial (PEDT) :**  
(*planning ci-joint*)

Madame Baudoin relate que le Groupe de Travail sur la réforme des rythmes scolaires (enseignantes / DDEN / élus / personnel / parents d'élèves) travaille sur le projet depuis plus d'une année.

**RAPPEL :**

Dispositions prévues par la loi :

- 24 h 00 d'enseignement sur 5 jours : 4 jours + le Mercredi matin
- TAP : maintenant = NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)
- ⇒ 3 h 00 par semaine = suite à réponse aux sondages : 3 x 1 h 00

Enquêtes : 25 % des parents peuvent venir plus tôt le Lundi ; le Groupe de Travail a donc opté pour une absence de NAP le Lundi.

Retours des autres collectivités :

Les NAP en fin de journée pour les élèves de Maternelle sont moins bien perçues.

C'est pourquoi les NAP Maternelle auront lieu les Mardi, Jeudi et Vendredi, de 13 h 15 à 14 h 15, pour les Petite et Moyenne Sections (3 x 1 h 00) (prendront pour les Petits, la forme de la sieste).

Pour les élèves de l'élémentaire : les Mardi, Jeudi et Vendredi, de 15 h 15 à 16 h 15 (3 x 1 h 00).

Activités :

Un tableau récapitulatif sera donné aux élèves.

Aujourd'hui, 5 groupes d'activités existent, mais possibilité de 4 seulement.

La Commune devant tester cette nouvelle organisation, il n'y aura pas de libre choix pour les périodes 1 et 2.

La 1<sup>ère</sup> semaine de la rentrée, aucune NAP ne sera organisée ; les animatrices organiseront des petits ateliers afin que les élèves appréhendent chaque activité, préalablement à toute inscription.

Mercredi :

Un Accueil de Loisirs doit être pensé pour l'après-midi ; pour mémoire, il ne peut ouvrir que si l'effectif est supérieur à 8 enfants.

Une cellule de refroidissement étant installée dans la cuisine du Restaurant Scolaire, et le cuisinier maîtrisant son utilisation, les repas pourront être préparés la veille, conformément à la législation ; il ne resterait ainsi que le réchauffage avant le service du Mercredi.

Une réunion d'information aux parents sera organisée le Vendredi 13 juin à 19 h 30 à la Restauration Scolaire.

Ce sera le moment pour présenter à chaque famille la nouvelle organisation.

Il semble nécessaire de leur faire passer un nouveau questionnaire afin de connaître les besoins réels pour la rentrée. La réponse pourrait être demandée pour la fin de l'année scolaire, ou la semaine suivante, cela laisserait ainsi un laps de temps conséquent pour étudier les retours.

Il serait également judicieux de lancer l'opération « bénévolat » sur les parents, en leur expliquant les besoins et l'engagement sur 7 semaines.

D'autant plus qu'il serait bien utile de « posséder » un « fichier bénévoles », pour pallier aux absences du Personnel (arrêt maladie, formation, etc).

Madame Baudoin évoque également le non-respect récurrent des horaires par certains parents.

Elle expose que la commune de Dry a établi des pénalités de retard.

Les membres du Conseil Municipal semblent d'accord pour fixer une facturation si 3 retards par an sont constatés par famille.

Madame Baudoin consulte les membres pour décider ou non d'une inscription au mois.

Les membres du Conseil Municipal pensent que l'inscription serait nécessaire pour la Cantine, pas pour la Garderie.

Elle rappelle également que les NAP seront, dans l'immédiat, gratuites. Elle pense qu'il serait tout de même bien de penser à fixer une pénalité (2 € ?) pour les enfants qui resteraient en NAP sans inscription préalable.

**POINT SUR LES COMMISSIONS**

<i>Eric MAINARDI</i>
----------------------

⇒ Vie associative et culturelle :

✱ Monsieur Mainardi informe que des courriers de remerciements ont été reçus :

- l'association des anciens bus (Olivet), qui a fait une halte à Mézières le 18 mai ; les responsables ont été très satisfaits de la présence d'élus et d'habitants de la commune ;
- les Trialistes de l'Ardoux, pour le prêt du camion.

\* Monsieur Mainardi apporte une rectification au compte rendu de la dernière commission : il était questions de la création d'une « Commission consultative ».

Après recherches, cette création portera plutôt sur une Commission extra-communale, qui sera composée d'élus et de membres actifs.

Monsieur Mainardi propose ainsi de décomposer la Commission extra-communale comme suit :  
Conseillers municipaux + résidents de Mézières + extérieurs à la Commune

Il ne reste plus qu'à vérifier le nombre de membres (appel à l'AML à faire).

Monsieur Mainardi explique que si la réglementation exige un nombre limité, c'est vraiment dommage car il y a pas mal de projets ambitieux, et le but serait de faire le plus large possible.

Tous les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour la création de cette commission, et l'ouverture aux extérieurs.

Madame Coroleur émet l'idée d'une réunion publique à la rentrée.

\* Informations et questions :

⇒ **28 juin : Fête de l'École**

Madame Coroleur informe avoir reçu un courrier de l'association « Les Loustics de Mézières », qui demande l'autorisation d'utiliser de la cour ; une tombola sera également organisée.

L'installation des barnums se fera le 27 juin au soir, le démontage : le 28 juin au soir.

Les membres disponibles le 27 juin : Danielle Coroleur, Christophe Deschamps et Francis Crochet.

⇒ **5 juillet : Summer Feast (CCVA)**

Une réunion d'information aura lieu le 20 juin à 18 h 30 à Cléry.

Des choses restent à caler.

En cas de mauvais temps, la manifestation se fera dans la Salle Polyvalente de Mareau.

Madame Coroleur confirme la présence de Frédéric Brouillet pour la préparation du 5 juillet.

Pendant l'absence de Monsieur Mainardi, Francis Crochet prendra le relais.

**Jérôme NALYWAJKO**

⇒ Urbanisme

\* Des Certificats d'Urbanisme d'information et une Déclaration Préalable ont été déposés.



✱ Sinistre :

Monsieur Nalywajko signale que le local situé à côté de la salle communale prend l'eau.

Monsieur Genty précise qu'il y a urgence à intervenir sur ce sinistre car il y a un réel danger ; de plus, le matériel risque de s'abîmer. Il serait utile d'établir un périmètre de protection.

✱ Travaux à prévoir dans les bâtiments communaux :

- peinture dans les toilettes de la Mairie
- agrandissement du local technique
- vitraux de l'Eglise

✱ Urgence à traiter :

Le système d'alarme installé à l'école et à la cantine est resté initialisé avec Monsieur Lelait et Monsieur Kervella.

Ils reçoivent les appels, lors du déclenchement de l'alarme, la notice et les codes n'ayant pas été retrouvés.

Il y a donc urgence à définir de nouveaux référents, et à intervenir sur les modifications à apporter sur les codes.

**Jacques DUFOURNIER**

⇒ Voirie

✱ Des Commissions Voirie ont été organisées avec Stéphane Marois : des réflexions ont été apportées sur les aménagements de carrefours.

✱ Prochaine Commission Voirie : Jeudi 26 juin 2014 à 18 h 00.

✱ Monsieur Dufournier informe qu'il n'y aura pas de travaux cette année. Le plan quinquennal ne débutera qu'à partir de 2015.

✱ Madame Bourgoïn signale que les haies ne sont pas bien taillées Chemin du Colombier. Elle demande également un panneau « 70 km/h » sur la route de Cléry car la vitesse y est souvent excessive.

**Stéphane MAROIS**

⇒ Sécurité Voirie

Des réunions ont eu lieu sur place aux carrefours de Nuisance et du Buisson.

Monsieur Marois expose que pour l'aménagement de carrefours avec stops, il faut compter environ 6000 € (pour les travaux, ainsi que pour tous les panneaux de signalisation).

**Romuald GENTY**

⇒ Sécurité

Monsieur Genty étudie le coût budgétaire d'un défibrillateur, en corrélation avec Madame Baudoin. Un projet d'équipement est en cours d'étude avec la CCVA.

Pour information, il faut compter environ 4 000 € pour l'installation et la formation.

**Nathalie RIETH**

⇒ Communication

✖ Parution du feuillet :

Madame Rieth informe les membres qu'aucune publication n'a été faite en Juin, comme initialement prévu.

Le Tribunal Administratif ayant statué le 3 juin sur la demande déposée suite aux Elections Municipales, Madame Rieth propose de profiter de la parution pour mettre à jour la nouvelle composition du Conseil Municipal et les Commissions communales.

Le feuillet devrait être distribué dans la 3<sup>ème</sup> semaine de Juillet. Il reste encore quelques éléments à finaliser.

✖ Site Internet :

Madame Rieth expose que Madame Baudoin et elle-même ont mis en ligne 2 comptes rendus et le menu Restauration Scolaire de la période actuelle.

✖ Commission Menus :

Lors de cette commission du 26 mai, les menus de la 1<sup>ère</sup> semaine de la rentrée ont été planifiés.

Madame Coroleur informe que le cuisinier de la Restauration Scolaire a proposé d'organiser un barbecue le dernier jour de cantine, en remplacement du traditionnel pique-nique.

✖ Restauration scolaire :

Avec la réforme, le menu prévu pour le Mercredi midi se composera bien d'une entrée, d'un plat et d'un dessert.

✖ Agenda 21 :

De nombreuses personnes se sont déplacées à la réunion du 3 juin.

Le site Internet est animé par quelques personnes.

Madame Baudoin indique que les groupes de travail s'adressent à la population ; elle invite les membres du Conseil Municipal à y participer car ce sont des groupes très intéressants.

**QUESTIONS DIVERSES**

⇒ Déclaration d'Intention d'Aliéner d'un bien situé 57 route de Jouy :

Demande déposée le 9 mai 2014 (délai de réponse pour la Commune = 2 mois)

Les membres ne souhaitent pas, à l'unanimité, aliéner ce bien.

⇒ Actualisation des tarifs et du règlement du matériel loué (barnums, tables, chaises, salle communale)

Après réflexion, ces points seront abordés en Commission Vie associative et culturelle.

⇒ Liste des ERP (Établissements Recevant du Public) :

Constituent des ERP tous les bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non.

En matière de sécurité dans ces établissements, les principes qui guident la réglementation applicable s'attachent à ce qu'ils soient conçus de manière à permettre :

- de limiter les risques d'incendie,
- d'alerter les occupants lorsqu'un sinistre se déclare,
- de favoriser l'évacuation des personnes tout en évitant la panique,
- d'alerter des services de secours et faciliter leur intervention.

Aussi, la Préfecture interroge annuellement le Maire de la commune d'implantation des locaux, pour valider l'état des ERP locaux (en projet, ouvert, fermé...).

Pour l'année 2014, ce tableau indique que la Salle de réunions située Route de Cléry est en projet.

Madame le Maire explique donc qu'il serait nécessaire d'informer les services préfectoraux de la location des salles actuelles – salle communale, salle des associations – aux particuliers et aux associations.

Dans le cas d'un incident, voire accident, ce serait sa seule responsabilité qui serait engagée.

Les membres sont unanimement d'accord pour faire ce signalement à la Préfecture.

⇒ Demande de subvention exceptionnelle pour l'école :

Voyage à Paris fin 2014 : 1010 € TTC (bus) ; la Coopérative scolaire participe au prix des places (CE + CM)

Le Conseil Municipal y est favorable.

⇒ Effectif de la rentrée scolaire 2014/2015 :

- 17 PS 16 MS
- 17 GS et CP
- 22 CE1 et CE2
- 28 CM1 et CM2

⇒ 99 enfants à la rentrée 2014/2015

Madame Bubenheimer a signalé dernièrement que 2 enfants de plus étaient à prévoir ; l'effectif serait donc porté à 101 enfants.

Le nombre de Petite Section étant très élevé à la prochaine rentrée, il faudrait peut-être penser à un éventuel recrutement d'ATSEM.

On peut estimer aujourd'hui à 60-65 le nombre d'enfants à la Garderie du soir.

⇒ Dates à retenir :

- Vendredi 13 juin – 19 h 30 : rythmes scolaires
- Samedi 14 juin – 18 h 00 : inauguration du marché des Potiers à Jouy
- Vendredi 20 juin – 18 h 30 : réunion de préparation pour Summer Feast à Cléry
- Jeudi 26 juin – 18 h 00 : Commission Voirie
- Samedi 28 juin – 15 h 00 : Fête des écoles + tombola

Madame Bourgoïn expose les dates phares de l'Office de Tourisme :

- Mercredi 6 août à 18 h 00 : randonnée d'été
- Vendredi 11 juillet : réédition et visite de la Basilique = inauguration
- Samedi 30 août – 10 h 00 : Fête du Pont

Madame Bourgoïn précise qu'il y aurait nécessité de réserver 1 ou 2 personnes pour le montage du barnum ce jour-là.

**Fin de la séance : 22 h 55**

**Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 17 juillet 2014**

Danielle COROLEUR	Martine BAUDOIN	Jérôme NALYWAJKO
Nathalie RIETH	Jacques DUFOURNIER	Eric MAINARDI
Micheline LINGER	Nicole BOURGOIN	Stéphane MAROIS
Romuald GENTY	Francis CROCHET	Christophe DESCHAMPS
Rémi JAVOY	Nicolas BESANÇON	